

Séance du 28/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

22/09/2023

Date de l'affichage

22/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY , Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Philippe DUCQ, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Aurélie POLESE, Sylvie PROCHILO, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (délégué suppléant), Gilbert LECONTE par Jean-Jacques BRICHET, Angélique RAPPAILLES par Serge HAMELIN, Jean-Yves RAVENNE par Sylvie PROCHILO, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absents

Sylvain CLÉRIN et Aymeric DUROX (*arrivé à 19h43 pour la délibération n°2023/110-16*),

44 conseillers communautaires en exercice : 37 présents, 5 représentés et 2 absents à la séance.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

2023/102-08 : ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS – ANNÉE 2023

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment son article 186,

Vu la délibération n° 2022/134-04 en date du 24 novembre 2022 qui fixe le règlement du dispositif fonds de concours de la communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Sous couvert que les dépenses soient imputées en section d'investissement, décide d'allouer pour 2023 un fonds de concours aux communes listées dans le tableau ci-dessous dans le cadre du dispositif établi par la communauté de communes de la Brie Nangissienne.

Communes	Objet	Montant du projet HT	Reste à charge pour la commune	Fonds de concours sollicité
Bréau	Achat d'un tracteur	20 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €
Clos Fontaine	Réfection chaussée et trottoirs	66 040,00 €	19 812,00 €	9 906,00 €
	Création d'un plateau Multisports	82 503,00 €	16 500,60 €	8 250,30 €
	Rénovation luminaires	40 865,00 €	8 173,50 €	4 086,75 €
Fontains	Réfection sol et électricité local mairie	3 212,36 €	3 212,36 €	1 606,18 €
Grandpuits-Bailly-Carrois	Aire de jeux	60 000,00 €	60 000,00 €	30 000,00 €
La Chapelle Rablais	Réfection ponton /création d'une plateforme fitness/Rénovation parking	72 699,96 €	19 598,09 €	9 799,04 €
Nangis	Modernisation éclairage public	2 129 913,20 €	594 155,83 €	36 064,20 €
Quiers	Aménagement salle communale/Acquisition de matériel	50 158,89 €	50 158,89 €	25 079,45 €
Rampillon	Réfection de voiries	110 000,00 €	75 000,00 €	33 037,50 €
Verneuil l'Etang	Extension groupe scolaire	3 253 487,84 €	2 102 790,27 €	30 000,00 €

Saint-Ouen-En-Brie	Parcours de santé plateau des Fontenottes	15 700,00 €	3 140,00 €	1 570,00 €
Vieux Champagne	Installation Vidéo protection	57 320,00 €	15 170,00 €	7 585,00 €
	Création poteaux incendie	22 580,00 €	4 516,00 €	2 258,00 €
La Croix-En-Brie	Changement portes salle polyvalente	12 614,06 €	6 307,03 €	3 153,52 €
Saint-Just-En-Brie	Aire de jeux	11 608,00 €	9 287,00 €	4 643,50 €
Vanvillé	Tavaux sur réseau éclairage public	10 870,00 €	7 867,00 €	3 933,50 €
	Création d'un trottoir sur RD75E1	14 302,00 €	4 290,66 €	2 145,33 €
Châteaubateau	Feu de récompense	22 787,50 €	22 787,50 €	8 907,22 €
	Eclairage salle associative	2 108,60 €	2 108,60 €	1 054,30 €
	Volets roulants salle associative	2 292,19 €	2 292,19 €	1 146,10€
	Vidéo protection	56 106,60 €	11 221,32 €	5 610,66 €
	Clôture mairie	26 410,00 €	18 487,00 €	9 243,50 €
	Acquisition défibrillateur	2 585,00€	2 585,00 €	1 292,50 €
	Création stationnement vélo	6 856,00 €	3 475,20 €	1 737,60 €
	Réfection de voiries	22 016,25 €	22 016,25 €	11 008,12 €

ARTICLE DEUX:-

Dit que les reliquats des fonds de concours 2019-2023 qui s'élèvent à 53 638, 38 € seront reportés sur les budgets 2024 à 2025.

ARTICLE TROIS:-

Dit que les dépenses sont inscrites au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE QUATRE :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 septembre 2023

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le 19 OCT. 2023

ID : 077-247700701-20230928-2023_102_08-DE



Communauté de communes
de la **Brie Nangissienne**
Département de Seine et Marne

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le **19 OCT. 2023**

ID : 077-247700701-20230928-2023_102_08-DE

Séance du 28/09/2023

